



Mairie de
LAUZERVILLE

Tél : 05 61 39 95 00

Fax : 05 61 75 96 06

Lauzerville, le 17 février 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°01

DU 16 février 2021 – 20H30

SALLE DES FETES

SESSION ORDINAIRE

Présents : Ch. GARCIA, B. MOGICATO, N. DURIN, D. CLARET, J. PRUNIS-JOLY, C. ANDRE, A. CERRO, C. LABETOUILLE, N. CUQ, S. SANCERNI, S. ESTOURNEL, J-L. PORCO, F. DAL PRA, A. NADAL, L. MALHIE (arrivé à 20h50), J-C. ASSELINO

Absents et excusés : E. ICHER, Ch. QUERE, M. MINOZZO

Absents excusés ayant donnés procuration : E. ICHER à A. NADAL

Désignation du secrétaire de séance : B. MOGICATO

Date de convocation du conseil municipal : 09 février 2021

Madame le Maire ouvre la séance à 20h33

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Approuvé à l'unanimité à 20h39.

2. PACTE DE GOUVERNANCE DU SICOVAL

Madame le Maire expose à l'assemblée que, conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, le conseil de communauté du Sicoval du 7 septembre 2020 a décidé à l'unanimité, d'élaborer un pacte de gouvernance.

Elle précise que ce pacte a été diffusé aux conseillers municipaux en préalable du présent conseil municipal.

Il permet de définir / acter, en début de mandat, les ambitions partagées, le programme commun, le mode de gouvernance et les engagements pris par l'intercommunalité et les communes.

Ce pacte permet de formaliser la manière et la volonté des communes et du SICOVAL d'avancer et de construire ensemble leur avenir.

Son objectif est de préciser l'articulation et les transversalités qui existent entre les instances, de clarifier les rôles respectifs des communes et de la communauté d'agglomération, avec la volonté de placer les élus communaux et leur maire au cœur du dispositif intercommunal.

A ce titre, le Sicoval indique qu'après consultation et avis de 36 communes, le pacte de gouvernance sera mis à l'ordre du jour lors du conseil de communauté du mois de mars 2021 et qu'il pourra être révisé durant le mandat afin de pouvoir intégrer toutes les améliorations issues de réflexions communes d'élus communaux et communautaires ainsi que leur volonté d'aller plus loin dans l'intégration et la mutualisation.

Bruno MOGICATO étant le représentant de la Commune au Conseil Communautaire, prend la parole et informe l'assemblée de la composition du Conseil de Communauté et présente la cartographie de la gouvernance.

Il présente également la composition et le rôle du Bureau, de la conférence des Maires, les groupes opérationnels des commissions territoriales.

Mme le Maire met au vote le pacte de gouvernance tel que proposé par le SICOVAL.

Délibération 2021-01-02 à 21h15 (17 pour, 0 abstention, 0 contre)

3. AGRANDISSEMENT DU COLUMBARIUM

Daniel CLARET, Adjoint aux travaux, informe l'assemblée qu'une consultation a été réalisée auprès de 2 entreprises pour l'agrandissement du Columbarium de la commune. L'objet de cette mission concerne la réalisation d'une extension du Columbarium de 9 cases, identique et en complément de celui existant qui ne dispose plus que de 3 cases vides.

2 propositions ont été étudiées :

Entreprise de travaux funéraires ESCOURBIAC :	4 950,00 €HT soit 5 940,00 € TTC
Entreprise de Bâtiment VISENTIN :	5 645,00 €HT soit 6 774,00 € TTC

Il est proposé à l'Assemblée de choisir la proposition la moins disante : l'entreprise ESCOURBIAC pour un montant de 4 950,00 € H.T soit 5 940,00 € T.T.C.

Délibération 2021-01-03 à 21h22 (17 pour, 0 abstention, 0 contre)

4. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES

Daniel CLARET, Adjoint aux travaux, expose à l'assemblée que dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, le Sicoval propose à l'ensemble des communes de son territoire, une convention de prestation de service d'entretien et de réparation de véhicules légers étendue aux poids lourds et au matériel agricole.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois pour la même durée par accord écrit des parties et prendra effet au jour de sa signature.

Il est à noter que la commune peut confier par convention, la gestion de certains équipements ou service à la communauté d'agglomération via la présente convention mais qu'elle peut également choisir de confier ce service à d'autres sociétés.

Délibération 2021-01-04 à 21h32 (17 pour, 0 abstention, 0 contre)

5. POINTS D'INFORMATION

- Nadège CUQ, informe l'assemblée qu'au mois de décembre 2020 plusieurs arbres ont été remplacés au niveau du lotissement des coteaux de Marrast et que d'autres arbres seront à remplacer, notamment au niveau du Hameau de Doumenjou.
Au niveau de Doumenjou, il convient, dans un premier temps, de couper certains de ces arbres du fait des dégâts qu'ils occasionnent sur les trottoirs et les parties privées, clôtures notamment.
Les arbres « techniquement problématiques » seront coupés dans un premier temps. Dans un second temps, le remplacement des arbres sera étudié lors d'une prochaine commission environnement.
- Bruno MOGICATO annonce à l'assemblée la tenue des prochaines commissions finances fin mars et début avril.
Pour préparer le budget 2021, il convient d'établir un planning, pour 3 commissions :
 - 1- Bilan sur le budget 2020
 - 2- Budget de fonctionnement prévisionnel 2021, débat sur les taux d'imposition.
 - 3- Budget d'investissement 2021.

Il précise que le budget est à voter avant le 15 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie le public et clos la séance à 21h45.